



Problème indemnisation arret prévoyance santé entreprise

Par **melinou**, le **06/03/2013** à **14:13**

Bonjour,rrrrAide soignante dans une maison de retraité médicalisée depuis 2 ans, je cotise pour une complémentaire santé censée prendre la suite de la sécurité sociale en cas d'arrêt maladie longue durée.rnJe suis enceinte et en arrêt depuis pratiquement le début de ma grossesse (mois d'août) au début mon entreprise me payait car j'ai le maintien intégral de mon salaire "jusqu'à la prise en charge par les régimes complémentaires de prévoyance".rnHors, au mois de novembre mon employeur m'a indemnisé alors qu'il n'aurait pas du j'ai donc un acompte de 1131€ ainsi qu'une avance de paye négative de 1737€ sur mon bulletin de salaire du mois de décembre j'ai donc touché 524€35 que je devrais donc leur rembourser, et pour le mois de janvier mon net à payer est de 0€.rnJe suis donc enceinte avec toutes les dépenses que a engendre et ne touche pas de salaire même mieux je dois de l'argent à mon entreprise.rnMon patron m'a dit que ce mois ci je devais enfin être remboursée par mon régime complémentaire hors mon compte en banque est toujours dans le rouge, ma patiente a des limites je n'ai plus un rond suis au bord de la dépression s'est une situation très difficilement supportable.rnQue puis je faire pour faire bouger mon patron et enfin toucher mon salaire des mois de novembre décembre janvier et février ? HELP !

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2013** à **18:19**

Bonjourrrrrvotre employeur cotise pour la prévoyance mais ce n'est point le bénéficiaire du contrat dans votre cas. L'employeur peut faciliter les démarches. rnIl vous appartient donc de contacter directement la société de prévoyance afin de connaître l'état de votre dossier.rnrnRestant à votre disposition.